Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA OIA, veuillez visiter :
capaoia.fr/annales-sujets-et-corriges

CAPA OIA

Évaluation de la capacité générale CG3 : interagir avec son environnement social

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-OIA-EP1** • Durée : **120 minutes** • Coefficient : **Aucun coefficient national de français**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Synthèse des points de vue sur la communication au travail** (3 questions) **Page 3**

2. **Écriture personnelle argumentée sur la communication collective** (2 questions) **Page 5**

3. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://capaoia.fr/assets/annales/capa-oia/Français/2026/CAPA (Opérateur en industries agroalimentaires - Français - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Synthèse des points de vue sur la communication au travail

Le candidat étudie deux textes sur le rôle des consignes communes et la prise de parole individuelle dans une équipe. Il confronte leurs idées, puis rédige une synthèse objective et organisée sans exprimer son avis personnel.

Confrontation des documents

Question 1.1. Pour chacun des deux documents DT 1 et DT 2, indiquez le point de vue défendu sur la communication au sein d'un collectif. Appuyez chaque réponse sur un élément précis du texte.

Dans le DT 1, les consignes communes organisent le travail, mais ne doivent pas empêcher de signaler un problème. Le texte précise qu'« une personne qui constate un risque ou une difficulté doit pouvoir le signaler ». L'échange doit rester centré sur le travail et respecter les personnes.

Dans le DT 2, les règles protègent l'équipe et coordonnent son action. Chacun doit les appliquer, mais aussi signaler les difficultés au responsable. Le texte indique que « la remontée d'information relève de la responsabilité de chacun » ; la modification d'une consigne dépend du cadre prévu par l'organisation.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> DT 1 : signaler et discuter les difficultés dans le respect des personnes. DT 2 : appliquer les règles et transmettre les problèmes au responsable.

Question 1.2. Relevez une idée que les deux documents ont en commun et une différence importante entre leurs approches.

Les deux documents affirment qu'une difficulté ou un risque doit pouvoir être signalé : respecter les règles communes ne signifie donc pas se taire. Cette prise de parole peut contribuer à un travail plus sûr et mieux organisé.

Le DT 1 met l'accent sur l'échange au sein de l'équipe : décrire les faits, proposer une solution et écouter les observations. Le DT 2 précise le cadre de responsabilité : la personne peut demander une clarification au responsable, tandis que la décision de modifier la consigne revient à l'organisation.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Idée commune : signaler les difficultés sans opposer parole et règles. Différence : le DT 1 privilégie l'échange d'équipe ; le DT 2 précise le rôle du responsable et de l'organisation.

Synthèse

Question 1.3. Rédigez une synthèse organisée de 150 à 200 mots répondant à la question suivante : comment une équipe peut-elle concilier le respect des consignes communes et la prise de parole individuelle ? Présentez les idées des documents sans les confondre, rapprochez-les ou opposez-les de façon ordonnée et n'exprimez pas votre avis personnel. Le tableau préparatoire DR 1 peut servir à préparer votre réponse, mais ne remplace pas la synthèse à rédiger sur votre copie.

Les deux documents montrent que le respect des consignes communes peut s'accorder avec la prise de parole individuelle. Dans le DT 1, la consigne partagée donne un repère, organise les tâches et évite les oublis. Elle ne dispense toutefois pas de réfléchir. Si un membre constate un risque ou une difficulté, il peut décrire les faits avec précision, expliquer leurs conséquences et proposer une solution. L'écoute, les questions et le respect des personnes rendent l'échange utile.

Le DT 2 souligne d'abord que les règles protègent les personnes et coordonnent le travail : elles doivent être comprises et appliquées par tous. Cependant, elles ne répondent pas toujours à chaque situation concrète. Un salarié ou un stagiaire peut alors exposer ce qu'il a observé et demander une clarification au responsable. Les approches se distinguent sur le cadre de la discussion : le DT 1 insiste sur l'écoute et la confrontation des observations dans l'équipe, tandis que le DT 2 rappelle que la décision de modifier une consigne appartient à l'organisation. Les deux textes associent ainsi l'application des règles à une transmission responsable des difficultés.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les règles communes organisent et protègent le travail. Une parole précise, respectueuse et adressée au bon interlocuteur permet de signaler les difficultés dans le cadre de l'organisation.

2. Écriture personnelle argumentée sur la communication collective

Dans un atelier de production, les consignes communes coordonnent le travail et contribuent au respect de l'hygiène et de la sécurité. Le candidat défend un point de vue sur l'importance d'exprimer un désaccord ou une proposition tout en respectant ces règles.

Texte argumenté

Question 2.1. Rédigez un texte argumenté de 180 à 250 mots répondant à la question posée : dans un collectif de travail, pourquoi est-il important de pouvoir exprimer un désaccord ou une proposition tout en respectant les règles communes ? Présentez clairement votre réponse, développez au moins deux arguments et illustrez-les par des exemples tirés des documents, de votre expérience ou de vos connaissances.

À mon avis, exprimer un désaccord ou une proposition est important dans une équipe, à condition de respecter les consignes et les personnes. La parole individuelle ne s'oppose pas aux règles communes : elle peut aider à mieux les appliquer.

D'abord, signaler un problème contribue à prévenir les risques. Dans un atelier agroalimentaire, si un salarié remarque qu'un équipement est mal nettoyé, il doit le dire avant la reprise de la production. Se taire pourrait mettre en danger les collègues ou compromettre la qualité des produits. Le document 1 conseille de « décrire les faits avec précision » et de proposer une solution : cette démarche permet à l'équipe d'examiner la situation sans accusation.

Ensuite, une proposition peut rendre le travail plus efficace. Par exemple, un opérateur peut suggérer de mieux organiser le passage des produits pour éviter les croisements entre aliments propres et matériel utilisé. La modification d'une procédure doit toutefois être décidée par la personne responsable, comme le rappelle le document 2. En cas de doute, il faut donc demander une clarification plutôt que changer seul la consigne.

Écouter les remarques améliore ainsi la sécurité et l'organisation. Chacun peut s'exprimer avec respect, tandis que l'équipe continue d'appliquer les règles en vigueur jusqu'à une décision autorisée.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La prise de parole respectueuse aide à prévenir les risques et à améliorer l'organisation, sans contourner les consignes communes.

Relecture

Question 2.2. Relisez votre texte. Vérifiez que votre point de vue est identifiable, que vos arguments sont illustrés et que votre formulation est adaptée à une situation de communication professionnelle. Corrigez les erreurs que vous repérez.

La relecture confirme que le point de vue est clair et que deux arguments sont développés : prévenir les risques et améliorer l'organisation. Les exemples illustrent ces arguments, les références aux documents sont précises et le ton convient au contexte professionnel. Le texte compte environ 200 mots et ne présente pas d'erreur nécessitant une correction.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Texte relu : longueur respectée, arguments illustrés, ton professionnel et aucune correction nécessaire.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette évaluation de la capacité générale CG3 du CAP agricole Opérateur en industries agroalimentaires, session 2026, porte le code 26-CAP-OIA-EP1. D'une durée de 120 minutes, elle n'a pas de coefficient national de français. À partir de deux textes sur les règles communes et la parole individuelle, elle évalue la confrontation de points de vue, la synthèse objective et l'argumentation adaptée au travail collectif.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Une consigne partagée organise les tâches et limite les oublis, sans exclure un réexamen collectif lorsque la situation l'exige.
- Pour signaler une difficulté, décrire précisément les faits, expliquer leurs conséquences et, si possible, proposer une solution.
- Chacun peut remonter une information, mais la modification d'une consigne relève du cadre prévu par l'organisation.
- Une synthèse objective rapproche ou oppose les idées des documents sans les confondre ni ajouter d'avis personnel.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour 1.1, distinguez le point de vue de chaque document et appuyez chaque réponse sur un élément précis du texte.
- Pour 1.2, relevez une idée réellement commune et une différence importante entre les approches.
- Respectez les longueurs : 150 à 200 mots pour la synthèse et 180 à 250 mots pour le texte argumenté.
- Dans l'argumentation, rendez votre point de vue clair, développez au moins deux arguments illustrés et relisez votre texte.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser la synthèse des deux documents ?

Repérez séparément les idées essentielles de DT 1 et DT 2, puis classez leurs points communs et leurs différences. Rédigez une synthèse organisée de 150 à 200 mots, objective et sans opinion personnelle.

Q : Qui peut décider de modifier une consigne de travail ?

Chaque membre peut signaler un risque, une difficulté ou un incident et demander une clarification à la personne responsable. La modification de la consigne doit suivre le cadre prévu par l'organisation.

Q : Comment répartir le temps pendant l'épreuve ?

Le sujet prévoit 120 minutes au total, sans imposer de répartition entre les parties. Réservez du temps aux réponses de compréhension, aux deux productions écrites et à la relecture finale.

Q : Quels critères respecter dans le texte argumenté ?

Le texte doit compter 180 à 250 mots, présenter un point de vue identifiable et développer au moins deux arguments illustrés par des exemples. La formulation doit convenir à une communication professionnelle.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capaoia.fr/assets/annales/capa-oia/Français/2026/CAPA (Opérateur en industries agroalimentaires - Français - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources CAPA (Opérateur en industries agroalimentaires : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.